

# CAHIER DE MIELLERIE



Ce registre appartient à :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Boîte postale :

Tél :

Mail :

N° d'apiculteur (DAG ou RESA) :

N° d'inscription (CAPL ou CAP-NC) :



Ce document vous est proposé par l'association **Apis Porinetia**,  
avec le concours de la **Direction de l'Agriculture de Polynésie Française** et  
du **Centre apicole de Nouvelle-Calédonie (CPA, Adecal)**,  
dans le cadre du projet **PROTEGE** financé par l'Union européenne.



**Edition 2023**

## **Pourquoi utiliser un cahier de miellerie ?**

Tenir un cahier de miellerie permet à l'apiculteur de répondre aux exigences concernant la traçabilité de sa production.

En effet, l'apiculteur doit pouvoir retracer les produits qui entrent et qui sortent de son exploitation, dès lors que ceux-ci sont vendus ou cédés hors du cadre familial. Cela permet, entre autres, de pouvoir informer les différents maillons de la filière en cas d'alerte sanitaire.

Pour cela, le cahier de miellerie est l'outil tout indiqué. C'est le document sur lequel s'enregistre l'historique de la gestion des lots de miels produits sur l'exploitation apicole, de la production à la commercialisation.

## **Ce document est-il obligatoire pour les apiculteurs ?**

La réglementation en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie n'impose pas, en l'état actuel, la tenue de ce document. Cependant, il est conseillé dans le cadre des bonnes pratiques apicoles car il constitue un support de gestion et de traçabilité essentiel, en particulier pour les apiculteurs professionnels. Par ailleurs, il est obligatoire pour l'obtention d'un Agrément d'Hygiène Simplifié (AHS) en Nouvelle-Calédonie, nécessaire pour l'export. Il est aussi rendu obligatoire depuis 2016 pour tous les membres professionnels de l'association Apis Porinetia, qui y voient un moyen de répondre aux attentes des consommateurs.



## Informations sur l'utilisation des tableaux

### 1 – Tableau « Récolte »

**Zone** : Correspond à l'endroit où le miel a été récolté. Il peut s'agir également du numéro de rucher.

**Origine florale** : Cette case vous permet de préciser s'il s'agit d'un miel toutes fleurs ou mille fleurs, mais également de préciser la floraison puissante d'une essence ayant fait l'objet de votre observation (Falcata par exemple) et qui aurait fortement contribué à la miellée. Toutefois ceci ne doit être qu'une information pour l'apiculteur et **ne doit pas faire l'objet d'une mention monoflorale non contrôlée sur vos étiquettes**. Nous rappelons qu'à ce jour aucune appellation monoflorale n'existe en Polynésie française et que ces dernières sont très encadrées.

**Quantité** : Indiquer la quantité de miel récolté. Idéalement cette donnée est à relever après l'extraction totale des hausses à miel.

**Lot** : Il est vivement conseillé d'attribuer un numéro de lot pour le stockage en fûts ou en seaux. Cela est enregistré dans le cahier de miellerie (voir partie 2 « Conditionnement »).

**Conditionnement** : Préciser le type de contenants dans lequel le miel à été stocké (fûts, seaux...).

**N° des contenants** : Préciser les numéros d'enregistrements de vos fûts ou seaux.

**Vendu tel quel** (A un Professionnel) : Cette rubrique est à renseigner par « oui » si le miel à été vendu en fût, à un négociant ou un revendeur par exemple, qui réalisera lui-même le conditionnement ou décidera de le transformer.

**Conditionné le** : Date à laquelle le miel issu de cette récolte à été conditionné. Date à reporter dans la case « date mise en pot » du tableau 2 « conditionnement ».

### 2 – Tableau « Conditionnement »

**Lot** : Reporter le n° de lot du tableau « récolte » (partie 1) correspondant.

**Identification** : Vous pouvez ici soit utiliser le numéro du fût ou seau dont le miel est issu, ou encore préciser s'il s'agit d'un assemblage de plusieurs lots de miel

**Conditionnement** : Précisez le nombre de pots de 1Kg, 500Gr ou autres conditionnements que vous avez mis en pot sur ce lot

**DDM ou DLUO** : La « Date de Durabilité Minimale » ou « Date Limite d'Utilisation Optimale » sont deux termes équivalents, désignant la date indiquée sur l'emballage des denrées alimentaires au-delà de laquelle leurs qualités organoleptiques et nutritionnelles ne sont plus garanties Elle se traduit par la mention "à consommer de préférence avant le/fin" sur les emballages de votre miel. Pour le miel en environnement tropical et selon les travaux relatifs au vieillissement des miels en Polynésie, une durée maximum d'un an est à privilégier. En Nouvelle-Calédonie, la DDM est à fixer maximum 2 ans après la date de récolte.

**N° de lot** : Dans cette case, il s'agit d'attribuer un numéro de lot correspondant à un volume de miel mis en pot. Pour un lot constitué de pots, si un n° de lot n'est pas reporté sur l'étiquette, la DDM (exprimée en jj/mm/aa) fait office de n° de lot

**Vendu à** : Préciser dans cette case tous les clients destinataires des lots de miel définis.

## NOTES



## CAHIER DE MIELLERIE – Partie 1 « RECOLTES »

Année : ..... (A conserver 5 ans)

Date récolte	Zone (commune, lieu)	Origine florale (A priori)	Quantité	Lot* (futs/seaux)	Conditionnement (futs/seaux)	N° des contenants	Vendu tel quel A un professionnel	Conditionné le (Remplir le tableau n°2 « conditionnement »)
Ex : 05/01/23	Papara	Toutes fleurs	300 kg	2023-01	3 Seaux	n°1 à 3	Non	15/01/2023

## CAHIER DE MIELLERIE – Partie 2 « CONDITIONNEMENT »

Année : ..... (A conserver 5 ans)

Date mise en pot	Lot * (futs/seaux, cf partie 1)	Identification	Quantité	Conditionnement				DDM (DLUO)	N° de lot (si différent de la DLUO)	Vendu à (clients au détail)
				1kg	500g	Autre .....	Autre .....			
Ex : 15/01/23	2023-01	Seaux 1 et 2	200kg	100	200			15/01/24		Epicerie du centre

## CAHIER DE MIELLERIE – Partie 1 « RECOLTES »

Année : ..... (A conserver 5 ans)

Date récolte	Zone (commune, lieu)	Origine florale (A priori)	Quantité	Lot* (futs/seaux)	Conditionnement (futs/seaux)	N° des contenants	Vendu tel quel A un professionnel	Conditionné le (Remplir le tableau n°2 « conditionnement »)
Ex : 05/01/23	Papara	Toutes fleurs	300 kg	2023-01	3 Seaux	n°1 à 3	Non	15/01/2023



## CAHIER DE MIELLERIE – Partie 2 « CONDITIONNEMENT »

Année : ..... (A conserver 5 ans)

Date mise en pot	Lot * (futs/seaux, cf partie 1)	Identification	Quantité	Conditionnement				DDM (DLUO)	N° de lot (si différent de la DLUO)	Vendu à (clients au détail)
				1kg	500g	Autre .....	Autre .....			
Ex : 15/01/23	2023-01	Seaux 1 et 2	200kg	100	200			15/01/24		Epicerie du centre

## CAHIER DE MIELLERIE – Partie 1 « RECOLTES »

Année : ..... (A conserver 5 ans)

Date récolte	Zone (commune, lieu)	Origine florale (A priori)	Quantité	Lot* (futs/seaux)	Conditionnement (futs/seaux)	N° des contenants	Vendu tel quel A un professionnel	Conditionné le (Remplir le tableau n°2 « conditionnement »)
Ex : 05/01/23	Papara	Toutes fleurs	300 kg	2023-01	3 Seaux	n°1 à 3	Non	15/01/2023

## CAHIER DE MIELLERIE – Partie 2 « CONDITIONNEMENT »

Année : ..... (A conserver 5 ans)

Date mise en pot	Lot * (futs/seaux, cf partie 1)	Identification	Quantité	Conditionnement				DDM (DLUO)	N° de lot (si différent de la DLUO)	Vendu à (clients au détail)
				1kg	500g	Autre .....	Autre .....			
Ex : 15/01/23	2023-01	Seaux 1 et 2	200kg	100	200			15/01/24		Epicerie du centre

## CAHIER DE MIELLERIE – Partie 1 « RECOLTES »

Année : ..... (A conserver 5 ans)

Date récolte	Zone (commune, lieu)	Origine florale (A priori)	Quantité	Lot* (futs/seaux)	Conditionnement (futs/seaux)	N° des contenants	Vendu tel quel A un professionnel	Conditionné le (Remplir le tableau n°2 « conditionnement »)
Ex : 05/01/23	Papara	Toutes fleurs	300 kg	2023-01	3 Seaux	n°1 à 3	Non	15/01/2023

## CAHIER DE MIELLERIE – Partie 2 « CONDITIONNEMENT »

Année : ..... (A conserver 5 ans)

Date mise en pot	Lot * (futs/seaux, cf partie 1)	Identification	Quantité	Conditionnement				DDM (DLUO)	N° de lot (si différent de la DLUO)	Vendu à (clients au détail)
				1kg	500g	Autre .....	Autre .....			
Ex : 15/01/23	2023-01	Seaux 1 et 2	200kg	100	200			15/01/24		Epicerie du centre

## CAHIER DE MIELLERIE – Partie 1 « RECOLTES »

Année : ..... (A conserver 5 ans)

Date récolte	Zone (commune, lieu)	Origine florale (A priori)	Quantité	Lot* (futs/seaux)	Conditionnement (futs/seaux)	N° des contenants	Vendu tel quel A un professionnel	Conditionné le (Remplir le tableau n°2 « conditionnement »)
Ex : 05/01/23	Papara	Toutes fleurs	300 kg	2023-01	3 Seaux	n°1 à 3	Non	15/01/2023

## CAHIER DE MIELLERIE – Partie 2 « CONDITIONNEMENT »

Année : ..... (A conserver 5 ans)

Date mise en pot	Lot * (futs/seaux, cf partie 1)	Identification	Quantité	Conditionnement				DDM (DLUO)	N° de lot (si différent de la DLUO)	Vendu à (clients au détail)
				1kg	500g	Autre .....	Autre .....			
Ex : 15/01/23	2023-01	Seaux 1 et 2	200kg	100	200			15/01/24		Epicerie du centre

## CAHIER DE MIELLERIE – Partie 1 « RECOLTES »

Année : ..... (A conserver 5 ans)

Date récolte	Zone (commune, lieu)	Origine florale (A priori)	Quantité	Lot* (futs/seaux)	Conditionnement (futs/seaux)	N° des contenants	Vendu tel quel A un professionnel	Conditionné le (Remplir le tableau n°2 « conditionnement »)
Ex : 05/01/23	Papara	Toutes fleurs	300 kg	2023-01	3 Seaux	n°1 à 3	Non	15/01/2023



## CAHIER DE MIELLERIE – Partie 2 « CONDITIONNEMENT »

Année : ..... (A conserver 5 ans)

Date mise en pot	Lot * (futs/seaux, cf partie 1)	Identification	Quantité	Conditionnement				DDM (DLUO)	N° de lot (si différent de la DLUO)	Vendu à (clients au détail)
				1kg	500g	Autre .....	Autre .....			
Ex : 15/01/23	2023-01	Seaux 1 et 2	200kg	100	200			15/01/24		Epicerie du centre

## NOTES







**Direction de l'agriculture :**  
 Adresse : 500 rue Tuterai  
 tãne, Pïra'e BP 100, 98 713  
 Pape'ete  
 Téléphone : 40 428 144  
 Mail : [secretariat@rural.gov.pf](mailto:secretariat@rural.gov.pf)

**Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire :**  
 Adresse : 500 rue Tuterai  
 tãne, route de l'hippodrome  
 BP 5383, 98716 PIRAE  
 TAHITI 98716 - BP 53 83  
 Téléphone : 40 502 690  
 Mail : [secretariat@capl.pf](mailto:secretariat@capl.pf)

**Association :**  
 Apis Porinetia  
 (Apiculteurs Professionnels Indépendants & Solidaires)  
 Téléphone : 89 746 333  
 Mail : [apis.porinetia@gmail.com](mailto:apis.porinetia@gmail.com)

**Direction de la biosécurité :**  
 Adresse : Aéroport de Faa'a  
 BP 9575, 98716 PIRAE  
 Téléphone : 40 540 100  
 Téléphone : 40 829 612  
 Mail : [secretariat@biosecurite.gov.pf](mailto:secretariat@biosecurite.gov.pf)

**Groupement de défense sanitaire animal de Polynésie française :**  
 BP 53246, 98716 PIRAE  
 Téléphone : 40 435 959  
 Site internet : <https://www.gdsa.pf>  
 Mail : [secretariat@gdsa.pf](mailto:secretariat@gdsa.pf)

**Association :**  
 Amuitahiraa Manu Iti Faatupu Ora  
 No Raiatea  
 Téléphone : **8777 58 01**  
 Mail : [olivier.meri@gmx.fr](mailto:olivier.meri@gmx.fr)

**Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA)**  
 BP 1007, 98729 Moorea  
 Tél : 40 56 39 45  
 Mail : [cfppa.opunohu@mail.pf](mailto:cfppa.opunohu@mail.pf)



Financé par l'Union européenne



**Centre d'Apiculture et Réseau d'Épidémiologie Surveillance Apicole - Technopole de Nouvelle-Calédonie :**  
 Téléphone : 44.15.79  
 Mail : [romain.gueyte@adecal.nc](mailto:romain.gueyte@adecal.nc)

**Les services techniques : Gouvernement - Service d'Inspection Vétérinaire Alimentaire et Phytosanitaire (SIVAP)**  
 Téléphone : 24.37.45

**Province Sud - Direction du Développement Durable des Territoires**  
 Téléphone : 20.34.00

**Province Nord - Direction du Développement Économique et de l'Environnement**  
 Téléphone : 47.72.39

**Province des Îles Loyauté - Direction de l'économie Intégrée**  
 Téléphone : 45.51.71

**Chambre d'Agriculture et de la Pêche de Nouvelle-Calédonie (CAP-NC) :**  
 Téléphone 24.31.60  
 Mail : [accueil@canc.nc](mailto:accueil@canc.nc)

**Les groupements d'apiculteurs :**  
 Syndicat des Apiculteurs de Nouvelle-Calédonie (SANC)  
 Téléphone : 54.37.64  
 Mail : [syndicatdesapiculteursnc@gmail.com](mailto:syndicatdesapiculteursnc@gmail.com)

**Association des Apiculteurs de Nouvelle-Calédonie (ADANC)**  
 Téléphone : 77.74.20  
 Mail : [jl.chanier@gmail.com](mailto:jl.chanier@gmail.com)

**Association Apicole des 3 Provinces (AA3P)**  
 Téléphone : 77.83.63  
 Mail : [contactaa3p@gmail.com](mailto:contactaa3p@gmail.com)

**Association des Apiculteurs des Îles Loyauté (AAIL)**  
 Téléphone : 92.73.52



POLYNÉSIE FRANÇAISE

